



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale
des territoires

Service sécurité routière transport éducation routière

Unité des politiques locales de sécurité routière

Nos réf. :2018-11-22/1/JCL

Affaire suivie par : Jean-Claude LAMPIN

Tél. 03 23 24 65 77 - Fax : 03 23 27 66 21

Courriel : jean-claude.lampin@aisne.gouv.fr

Laon, le 27 NOV. 2018

Le Préfet,

à

Mesdames et Messieurs les acteurs départementaux
de la sécurité routière

Objet : Appel à projets - Plan départemental de sécurité routière (PDASR) 2019

P.J. : Dossier d'appel à projets à télécharger.

La mise en application des politiques menées en matière de sécurité routière et la participation citoyenne de tous, qu'il s'agisse des services de l'État, des différents acteurs locaux ou encore de l'engagement de chacun d'entre nous, a permis de sauver de nombreuses vies sur les routes et d'éviter des handicaps lourds.

Pour autant, si l'on observe une baisse conséquente de la mortalité sur les routes axonaises depuis le début de l'année, la recrudescence des comportements à risques n'a pas permis de réduire, de façon significative, le nombre des accidents corporels (situation stable) et des blessés (+17,6 %).

Il est donc nécessaire de renforcer l'efficacité de la prévention et de la lutte contre l'incivilité routière. Dès à présent, de nouvelles mesures permettent aux forces de l'ordre de mieux appréhender les usagers qui s'affranchissent des règles. Les actions de sensibilisation, de prévention et de communication devront, quant à elles, être plus visibles et convaincantes. La mobilisation du plus grand nombre possible de citoyens et d'acteurs de la vie publique est plus que jamais attendue.

En début d'année, j'ai approuvé le nouveau Document Général d'Orientations (DGO 2018-2022). Outil de programmation, il définit les axes prioritaires et les orientations d'actions à mener au sein des territoires de l'Aisne pour faire reculer le nombre et la gravité des accidents.

Le prochain Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière (PDASR 2019) sera donc élaboré en cohérence avec les orientations de ce DGO. J'invite dès à présent, les acteurs locaux, les porteurs de projets, à me faire part de leurs propositions. Les projets présentés devront porter principalement sur un ou plusieurs enjeux prioritaires issus de ce document. Le soutien financier de l'État sera accordé en priorité aux projets innovants portant sur :

- le risque routier professionnel,
- les addictions (l'alcool et les stupéfiants au volant),
- les jeunes,
- les seniors,
- la protection des usagers deux-roues motorisés,
- la lutte contre les fautes de comportement (vitesse excessive, emploi de distracteurs),
- le partage de la voirie (axe principal de la protection des piétons et des cyclistes).

Vous pouvez, dès à présent, prendre connaissance des modalités d'inscription sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne. Vous y trouverez également, des documents de méthode pour vous aider à présenter votre projet ainsi que les coordonnées des interlocuteurs en charge de ce dossier à la direction départementale des territoires (DDT), adresse courriel : ddt-plsr@aisne.gouv.fr. La date de clôture de l'appel a été fixée au 28 février 2019.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet


Daniel FERMON